



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 28.01.2019

Numéro de publication: SR01-0000000408

Canton: GE

Entité de publication:

Poncet, Buhler, Lacin & Vallery, Rue Pedro-Meylan 5, 1208 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus UNS Services SA avec Dosim SA

Organisation transférante:

UNS Services SA
CHE-108.535.239
chemin du Pré-Fleuri 29
1228 Plan-les-Ouates

Organisation reprenante:

Dosim SA
CHE-105.860.217
chemin du Pré-Fleuri 5
1228 Plan-les-Ouates

Publication de la fusion dans la FOSC: 24.01.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

24.04.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Dosim SA
Chemin du Pré-Fleuri 5
1228 Plan-les-Ouates

Remarques:

Les créanciers peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 25 LFus.